



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX  
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 7 août 2023 à 19 h qui se tiendra à la salle communautaire Gaston-Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ :**

125, chemin Plage-aux-Sables  
Lot 5 008 472 et 5 008 467 cadastre du Québec

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE**

Règlement de zonage 2018-621, article 27 Implantation des bâtiments accessoires :  
Avoir un garage existant en cour avant d'un terrain riverain, implanté à 6.1m de la ligne de terrain avant au lieu de 8m.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE ONZIÈME JOUR DE JUILLET DEUX-MILLE-VINGT-TROIS**

La directrice générale

Julie Caron

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, entre 8 h et 16 h le onzième jour de juillet 2023.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce onzième jour du mois de juillet 2023.

La directrice générale



Julie Caron